

*A Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2012*

## **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE LA FEDERATION FEMMES PARITE**

Le 1<sup>er</sup> Juin 2012 à 15h00, les membres fondateurs de **la Fédération Femmes Parité** se sont réunis en Assemblée Générale Constitutive au Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables situé au 19, rue Cognacq-Jay 75341 PARIS CEDEX 07.

L'Assemblée Générale Constitutive désigne Madame Agnès BRICARD en qualité de Présidente de séance et de Secrétaire de séance.

La liste émargée avec les noms et prénoms des personnes présentes est annexée au présent procès-verbal.

Madame Agnès BRICARD dépose sur le bureau de l'Assemblée Constitutive et met à la disposition des personnes présentes le projet de statuts portant création de la Fédération Femmes Parité.

Madame Agnès BRICARD fait observer que la présente Assemblée Générale Constitutive a été convoquée sans formalisme particulier. Seules sont présentes les personnes ayant manifesté depuis le départ un intérêt au projet.

L'Assemblée, lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Madame Agnès BRICARD rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de la Fédération ;
- Examen et adoption des statuts ;
- Election et nominations des membres du bureau et du Conseil d'administration;
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication.

Enfin, la Présidente expose les motifs du projet de création de la Fédération et commente le projet de statuts,

Elle ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les membres de l'Assemblée,

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes, à l'ordre du jour,

### **Première délibération :**

La Fédération Femmes Parité située au 19, rue Cognacq-Jay 75341 PARIS CEDEX 07 a pour principal objectif d'inciter les femmes administrateurs de sociétés à se mobiliser pour atteindre l'objectif de la parité complète hommes / femmes dans toutes les instances de délibérations et de décisions publiques et privées et à atteindre ou anticiper les exigences du législateur.

C'est dans cette optique que les principales associations de promotion des femmes dans les conseils d'administration publics et privés ont décidé de fonder la présente fédération composée de :

- Association des Femmes Diplômées d'Expertise Comptable Administrateurs ;
- Association Femmes AAA+ ;
- Association Française des Femmes Juristes ;
- Association Administration Moderne ;
- Association des Femmes Huissiers de Justice ;
- Association Action de Femme

→ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Deuxième délibération :**

L'assemblée générale adopte article par article, puis dans leur ensemble, les statuts dont le projet lui a été soumis.

→ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Troisième délibération :**

La Présente Assemblée, conformément à l'article 5 des statuts, rappelle que le **bureau et le Conseil d'administration** de la Fédération seront composés de :

- **Madame Agnès BRICARD** élue **Présidente de la Fédération Femmes Parité** pour une durée de deux ans, non renouvelables.
- **Madame Brigitte LONGUET**, nommée Présidente déléguée;
- **Madame Dominique de La GARANDERIE** nommée Présidente déléguée;
- **Madame Tita ZEITOUN** nommée Présidente déléguée;

- **HELLEISEN** nommée Présidente déléguée; **Madame Anne MARIE**
- **DESAGNEAUX** nommée Présidente déléguée; **Madame Astrid**
- **ANDRIEUX**, nommée Présidente déléguée. **Madame Marie-Ange**

→ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **Quatrième délibération :**

La présente Assemblée décide de nommer les 6 autres membres de son conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion.

→ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **Cinquième délibération :**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à **Madame Sophie ORSONNEAU** auquel il sera remis une copie du procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de déclaration en Préfecture et de publicité au Journal Officiel.

→ **Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h00.

De l'Assemblée Générale Constitutive de Fédération Femmes Parité, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres fondateurs de l'assemblée.

Fait à Paris le 1<sup>er</sup> juin 2012,

Agnès BRICARD  
Présidente de l'Association Femmes Parité